



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle Administratifs des Installations Classées

Dossier suivi par : Colette CHARRIER

Ligne directe : 04.50.08.09.24

Courriel : ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr

Anney, le 14 novembre 2022

Le vendredi 1^{er} juillet 2022 à 9 H 30 Monsieur le sous-préfet de Bonneville a présidé la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'UIOM de Passy, en sous-préfecture.

Étaient présents :

Représentants Collège administrations de l'Etat

Monsieur Remy DARROUX, sous-préfet de Bonneville
Madame Céline MONTERO, adjointe à la chef UID DREAL des 2 Savoie
Monsieur Joël CRISPINE, Inspecteur de l'environnement UID DREAL des 2 Savoie
Madame Caroline LE CALLENNEC, Délégation départementale 74 ARS

Représentants Collège Elus des Collectivités territoriales ou EPCI concernés

Monsieur Maurice SADZOT, conseiller municipal mairie de PASSY
Madame Christèle REBET, Présidente du SITOM DES VALLEES DU MONT-BLANC

Représentants Collège des riverains et associations de protection de l'environnement

Monsieur Michel DUBY, représentant de France Nature Environnement Haute-Savoie
Madame Laurence MATHEY, représentante de France Nature Environnement Haute-Savoie
Monsieur Gérard HOLZEM représentant de l'Association pour la Qualité de Vie à Passy (AVP)

Représentants Collège Exploitants

Monsieur Jocelyn LEVEQUE Responsable performance et développement métier UVE – Territoire SUD SUEZ
Monsieur Florian LAVIRON, responsable de l'UVE de Passy
Monsieur Olivier TROESCH, SUEZ

Représentants Collège Salariés

aucun représentant

Assistaient également à la réunion :

Madame Colette CHARRIER, Chef du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC), en charge du secrétariat de la Commission.

Monsieur Matthieu BAGARD, Responsable d'études Biomonitor

Monsieur Philippe GIRAudeau, Directeur Aair Lichens

Monsieur Guillaume BRULFERT, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

Etaient absents ou excusés :

Monsieur Nicolas EVRARD, maire de Servoz

Madame Carole WAGNER, conseillère municipale mairie Les Houches

Monsieur Marouin BALI, membre titulaire salarié SET Mont-Blanc

Monsieur Marc CALVO, membre titulaire salarié SET Mont-Blanc

Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE ouvre la séance à 9 H 30 et demande à chaque participant de bien vouloir se présenter. En l'absence de déclaration liminaire, monsieur le Sous-Préfet présente l'ordre du jour :

- **Présentation de l'année d'exploitation 2021, dont :**
 - les résultats des analyses réglementaires,
 - les principales modifications et travaux intervenus dans l'usine

- **Présentation des résultats de la surveillance de l'environnement**

- **Point réglementaire par la DREAL**

- **Présentation des évolutions prévues sur le site :**

- **Questions diverses et échanges entre les participants**

Monsieur le sous-préfet demande à chacun des membres de se présenter.

Monsieur DUBY (FNE 74) indique qu'il souhaiterait obtenir les documents au format papier.

1 – Présentation de l'année d'exploitation 2021 par Monsieur Florian LAVIRON, Responsable de l'UVE de Passy (voir support de présentation joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS)

Monsieur Florian LAVIRON, responsable de l'UVE de Passy présente le bilan d'activité 2021 de l'usine.

En 2021, l'UVE a traité 59 887 tonnes de déchets avec une performance énergétique de 81 %. Elle a produit 32 323 MWh d'électricité.

M. LAVIRON rappelle l'incident survenu le 28 octobre 2021 concernant l'explosion d'une bouteille de gaz dans le four. La présentation détaillée de cet événement a été réalisée lors de la CSS du 2 décembre 2021.

Monsieur DUBY (FNE) indique qu'au cours de visites précédentes du site, on a retrouvé la présence de bouteilles de gaz dans des sacs ou provenant des bacs à ordures ménagères. Il indique que l'incident d'explosion de 2021 est le premier du genre. Or l'opérateur doit certainement retrouver des matériaux inaptes telles que ces bouteilles de gaz dans le four.

Monsieur LAVIRON indique que tout ce qui en sac, caché, ne peut pas être vu il y a forcément des bouteilles vides qui doivent passer dans le four.

Monsieur LEVEQUE ajoute qu'en brassant les déchets dans la fosse avec le grappin, l'opérateur retire les bouteilles de gaz qu'il parvient à détecter.

Monsieur LAVIRON présente le bilan des rejets gazeux 2021. Concernant les deux contrôles semestriels réalisés, tous les paramètres sont conformes aux exigences réglementaires.

Monsieur LAVIRON présente le bilan des rejets liquides 2021 : aucun rejet liquide n'a été réalisé depuis 2010 et 18 170 m³ d'eau ont été recyclés en 2021. La hausse de la consommation en eau +5,2 % par rapport à 2020, s'explique en partie par l'augmentation du tonnage incinéré.

Monsieur LAVIRON présente l'ensemble des travaux réalisés en 2021 : installation de silencieux sur les soupapes afin de limiter l'impact sonore en cas de déclenchement – remplacement d'un surchauffeur pour pérenniser les bonnes performances – le revêtement métallique du 2ème parcours de la chaudière – et enfin l'installation d'une 3ème pompe alimentaire de secours. Il présente ensuite les travaux prévus en 2022 avec un budget GER (Gros Entretien Réparation) de 2,4 M€.

Monsieur SADZOT demande pour le remplacement prévu du filtre à manches, si l'usine a un retour d'expérience d'autres incinérateurs qui permette d'affirmer que le nouveau filtre sera meilleur que celui remplacé.

Monsieur LAVIRON répond par l'affirmative. Il y a bien un retour d'expérience provenant d'autres sites et une étude a été réalisée pour déterminer le matériel le plus pertinent et le plus efficace à installer.

Monsieur TROESCH indique que le nouveau filtre à manches qui doit être installé est de nouvelle génération, plus performant, doté de manches verticales.

Monsieur DUBY demande si l'exploitant a évalué la durée de vie du four. Il indique que lors de la création du site en 1993, ou 1994, le four avait été installé pour une durée de vie donnée d'une quinzaine d'années, voire 20 ans au plus. Il demande s'il n'y a pas de problème d'un point de vue structure sur le four.

Monsieur LEVEQUE répond que l'entreprise SUEZ exploite des fours qui sont en activité depuis 1970 et qui fonctionnent toujours très bien dans la mesure où une maintenance régulière est effectuée. Les raisons du remplacement d'un four sont avant tout les évolutions technologiques notamment en matière de traitement des fumées.

Monsieur DUBY demande confirmation de l'installation du turbo alternateur en 2016.

Monsieur LEVEQUE confirme cette date et indique que le turbo alternateur fait l'objet tous les 6 ans d'une grosse maintenance.

Monsieur DUBY indique que ce turbo alternateur avait été installé à l'origine pour améliorer la production énergétique avec une volonté de mettre en place un réseau de chaleur. Il demande où en est ce projet.

Madame REBET indique que cela n'est pas envisagé pour l'heure par le SITOM. Tout dépendra du devenir de l'incinérateur. Par ailleurs, la compétence réseau de chaleur n'appartient pas au SITOM, mais aux communes de Passy, Saint-Gervais et Sallanches.

Monsieur CRESPIE demande si la production d'eau chaude sanitaire ou l'alimentation d'un réseau de chaleur se feraient au détriment de la production électrique et, dans cette hypothèse, comment évoluerait la performance énergétique.

Monsieur LEVEQUE répond que l'UVE ferait moins d'électricité que mais la performance énergétique serait meilleure. Il ajoute que l'usine dispose d'une puissance disponible de 9 MW. thermiques.

Madame MATHEY demande concernant la quantification des émissions totales, à pouvoir disposer des chiffres en kg ou en tonne par année, afin de pouvoir établir des comparaisons avec d'autres émetteurs industriels.

Monsieur LEVEQUE indique que ces chiffres existent sur le site GEREP.

Monsieur CRESPIE indique que ces chiffres apparaissent dans la présentation de la DREAL pour les poussières, les NOx, les SO2, les dioxines et furanes.

Monsieur LAVIRON évoque la mise en place en 2022 de la vidéo-surveillance du déchargement des déchets dans la fosse, en application de dispositions de la loi AGEC.

Madame MATHEY demande si l'usine a pu voir de l'amiante dans les déchets réceptionnés.

Monsieur LEVEQUE répond que de l'amiante est parfois déposé à la déchetterie mais pas à l'usine. Il ajoute qu'il ne peut pas sortir d'amiante dans les fumées. Elle est complètement détruite dans le four.

Monsieur TROESCH ajoute qu'il y a deux phases de destruction : l'une par le feu et l'autre par une filtration finale.

Madame MATHEY demande s'il y a une surveillance légale pour l'amiante.

Monsieur LAVIRON répond qu'il n'y a pas de surveillance pour l'amiante.

Monsieur HOLZEM (AVP) indique qu'il est facile de déposer de l'amiante en déchetterie avec des comportements d'incivilité. Il ajoute qu'il convient de vérifier que l'amiante est détruite à 1 200 °, température du four de l'UVE de Passy.

Monsieur CRESPIE indique, après une consultation rapide d'Internet, que la température de décomposition de l'amiante se situe entre 900° et 1000°.

Monsieur LAVIRON présente la valorisation des mâchefers.

Monsieur DUBY demande quelle est la quantité de mâchefers utilisée sur les 12 000 tonnes produites par l'usine.

Monsieur LAVIRON répond que tout est utilisé.

Monsieur LEVEQUE ajoute que l'usine est très sollicitée par de nombreux chantiers, que tous les mâchefers sont valorisables et valorisés, et que l'usine n'a pas de problématique pour stocker les mâchefers.

En conclusion Monsieur LAVIRON indique qu'en 2021 le site a enregistré une légère augmentation (+2%) des apports de collecte sélective. L'usine a réalisé de belles performances opérationnelles avec 93,5 % de disponibilité soit 8187 heures et a produit 32 323 MWh d'électricité.

Monsieur DUBY signale qu'il y a quelques années, l'ancien président du SITOM avait indiqué que l'UVE de Passy exportait en direction de Bellegarde les produits industriels.

Monsieur LEVEQUE indique qu'il devait s'agir en effet des déchets d'activités économiques. Aujourd'hui, le département de la Haute-Savoie exporte vers l'Ain, la Savoie, le Rhône et de 20 000 à 40 000 Tonnes vers la Suisse les déchets d'activité économique.

Monsieur LAVIRON indique que ces déchets ne transitent pas par l'UVE de Passy et qu'ils partent directement de chez le producteur, vers une installation de traitement située hors département.

Madame REBET indique que le SITOM a l'obligation de traiter les déchets ménagers et assimilés sur le site de l'UVE, pas les déchets d'activités économiques qui relèvent des professionnels. Elle ajoute qu'il y a une étude en cours des flux de déchets, pilotée par la Région. L'étude estime à 105 000 tonnes les déchets d'activité économique de Haute-Savoie qui sont exportés hors du département pour être traités soit en centre d'incinération soit en centre d'enfouissement.

Madame MONTERO confirme que l'étude portée par la région est en cours, et qu'elle devrait donner ses conclusions à l'automne 2022. Cette étude a mis en évidence que le département de la Haute-Savoie aujourd'hui exporte et n'est pas en capacité de traiter tous les déchets d'activité économique qu'il génère.

Monsieur DUBY demande si les objets encombrants font partie de ces déchets d'activités économiques.

Monsieur LEVEQUE répond que cela dépend des origines de l'apport. Des encombrants apportés en déchetterie par les ménages sont considérés comme assimilables à des ordures ménagères. En revanche des encombrants provenant des entreprises qui réalisent des chantiers de démolition sont des déchets d'activité économique.

Monsieur CRESPINE indique que pour les déchets ménagers, il ne faut pas perdre de vue que le SIDEFAGE est un syndicat qui possède une compétence bi-départementale, en grande partie sur la Haute-Savoie, puisque notamment le quai de transfert de Saint-Pierre en Faucigny est lié au SIDEFAGE. Il est donc normal que le site de Bellegarde situé dans l'Ain traite une partie des déchets de la Haute-Savoie. Il faut considérer qu'il y a aujourd'hui en Haute-Savoie 4 UVE, et que 5 UVE traitent les déchets haut-savoyards.

Madame MONTERO indique que pour l'année 2000, les déchets haut-savoyards traités par le site de Bellegarde représentait 76 000 tonnes. Cette UVE est implantée dans l'Ain à la frontière avec la Haute-Savoie et le SIDEFAGE inclut des collectivités de Haute-Savoie, comme le Pays Rochois, Arve et Salève, le Genevois, Annemasse aggro, Usses et Rhône ...

Monsieur DUBY demande si l'usine a les capacités de faire un tri des déchets putrescibles.

Monsieur LEVEQUE indique que cela fait partie de la politique du SITOM et que l'exploitation de l'usine répond à la Délégation de Service Publique du SITOM. Il souligne que si l'on enlève les putrescibles des apports, le pouvoir calorifique change.

Madame REBET indique que le schéma territorial de gestion des déchets organiques est en train d'être finalisé. La partie diagnostic et étude de scénario de collecte est achevée. Le choix du type de scénario, du type de réduction des déchets et du type de collecte appartient désormais aux communautés de communes qui ont la compétence de la collecte, notamment pour les flux organiques putrescibles.

Madame MONTERO indique que cette question des putrescibles fait partie intégrante de l'étude menée par la Région sur les flux de déchets.

2 - a- Présentation des résultats de la surveillance de l'environnement par M. Mathieu BAGARD (laboratoire BIOMONITOR). Voir power-point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS.

Monsieur BAGARD présente le bilan 2021 de la surveillance environnementale. Cette surveillance est effectuée sur les collecteurs de précipitations (jauges Owen) sur les légumes auto-produits (choux et thym), le lait et les sols de surface.

Madame MATHEY demande pour les prélèvements faits sur le thym si celui-ci reste à demeure sur le site et si l'on peut parler d'une mesure en continu, par rapport aux jauges où la campagne de mesures est réalisée sur deux mois.

Monsieur BAGARD répond par l'affirmative. Le thym est prélevé tel qu'il est dans les jardins.

Madame MATHEY demande si les mesures pourraient être faites en période hivernale.

Monsieur BAGARD répond que cela pourrait être envisagé.

Monsieur BRULFERT indique que les dispersions sont meilleures en période estivale, il ajoute que le fait de passer à deux mois de surveillance pour les jauges, participe de l'amélioration de la qualité de la surveillance.

Monsieur DUBY souligne la qualité des travaux de surveillance présentés par Biomonitor. Il rappelle toutefois qu'un certain nombre de médecins du secteur de la vallée de Passy se sont emparés du problème de la pollution et de ses conséquences sur l'humain. Il demande si le laboratoire Biomonitor est habilité pour faire une surveillance sur l'humain, notamment des analyses sur cheveux.

Monsieur BAGARD répond que cela ne fait pas partie de la surveillance réglementaire et que le laboratoire ne la pratique pas.

Monsieur LEVEQUE ajoute que si l'on est capable de surveiller les légumes toute l'année, en revanche, pour l'humain, on ne sait pas où il vit et comment il vit, ce qu'il fait, ce qu'il mange. Le suivi devient compliqué.

Monsieur DUBY indique que l'on a une population qui vit à proximité du site de l'UVE, toute l'année, donc il y a une inquiétude.

Monsieur GIRAUDEAU confirme que la surveillance sur l'humain ne fait pas partie des compétences du laboratoire d'Air Lichens.

Madame MONTERO indique que sur le plan de l'échantillonnage des mesures effectuées sur les cheveux, on ne sait pas comment ont été réalisés les prélèvements. La robustesse des mesures réalisées n'a pas été établie. Elle ajoute que ces travaux de surveillance sur l'humain, relève plutôt des instances liées au PPA que des travaux de cette CSS.

Monsieur DUBY répond qu'il y a une réelle inquiétude de l'impact sanitaire des populations notamment des enfants dans la vallée. Il indique qu'il est important que les services de l'État prennent en compte cette considération. S'il y a un doute sur les prélèvements, il convient de mettre en place un protocole scientifique pour apporter des réponses et rassurer les populations.

Madame LE CALLENEC (ARS) indique que des études sont actuellement menées ; une étude ESTEBAN a été publiée en 2021 par Santé Publique France. Cette étude précise les différents seuils d'exposition. Si au niveau individuel on peut avoir une image de l'impact sanitaire des molécules prises individuellement sur la santé, en revanche dans un organisme humain il y a une telle complexité, une telle interaction entre les molécules, que l'on n'a pas forcément le recul nécessaire. Les études sont en cours et l'on ne peut pas constater avec certitude l'impact sur la santé des molécules les unes vis-à-vis des autres.

Monsieur HOLZEM demande si l'on peut évoquer la question de l'emplacement de l'incinérateur. Selon lui la localisation de l'incinérateur est le nœud du problème. Il ajoute que la DSP de l'usine se termine en 2030 et qu'envisage-t-on au niveau de l'après 2030 ?

Monsieur LEVEQUE indique qu'aujourd'hui il n'y a rien qui démontre que l'UVE soit mal placée. Il n'y a pas d'impact de l'usine sur l'environnement.

Monsieur GIRAUDEAU rappelle qu'il ne faut pas oublier que l'UVE n'est pas la seule à émettre des polluants sur le secteur.

2 – b – Présentation des résultats de la surveillance environnementale par M. GIRAUDEAU, laboratoire Aair Lichens. Voir support de présentation joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS.

Monsieur GIRAUDEAU présente le bilan de la surveillance 2021 sur les lichens.

2 – c – Présentation de la surveillance des dioxines et des métaux lourds dans l'air par M. BRULFERT (correspondant ATMO Auvergne-Rhône-Alpes). Voir support de présentation joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS.

Monsieur BRULFERT (ATMO) présente les résultats de la surveillance des dioxines et des métaux lourds dans l'air ambiant et dans les retombées atmosphériques.

Il précise que la surveillance d'ATMO est réalisée dans un cadre réglementaire, très strict. Il n'y a aucun dépassement des seuils enregistré sur le site de l'UVE.

Madame MATHEY demande si l'on a des données sur les ré-envolées de métaux et notamment de zinc dans l'étude Basol faite sur les sols pollués industriels.

Monsieur CRESPIE indique qu'il n'y a pas de polluants en zinc dans les sols pollués industriels du secteur. Il ajoute que les sites pollués ne sont pas des zones de ré-envol. S'il y a des travaux effectués sur un site pollué, ceux-ci sont encadrés par un arrêté qui réglemente la réutilisation du site. Par ailleurs des travaux ne peuvent pas polluer tout un secteur même si des envols localisés ne peuvent être exclus.

3 – Point réglementaire par la DREAL – voir support de présentation joint au présent compte-rendu.

Monsieur CRESPIE, présente le cadre réglementaire de l'exploitation de l'UVE et l'action de l'administration au cours de l'année 2021.

Il indique les contrôles effectués : une inspection annuelle de la DREAL le 2 mars 2021 et un contrôle inopiné des rejets atmosphériques par un organisme extérieur les 10 et 11 août 2021. Aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été détecté à cette occasion.

Monsieur LEVEQUE indique que le contrôle inopiné n'est pas obligatoire mais laissé à l'initiative de l'inspection.

Madame MONTERO indique que le contrôle inopiné est un engagement transcrit dans le PPA. Sur n'importe quel site industriel la DREAL peut demander des contrôles inopinés mais dans le cadre du PPA, il a été acté de réaliser un contrôle inopiné air tous les ans, sur quatre sites : l'UVE de Passy, l'UVE de Marignier, SGL Carbon et la société Hacer.

4 – Questions diverses : NEANT

Monsieur le sous-préfet conclut la réunion en indiquant que le site de l'UVE est un site qui globalement fonctionne plutôt bien, produit peu ou pas d'impact sur son environnement. Il rappelle que l'usine est un outil dont le territoire a besoin. Déplacer ou fermer l'incinérateur nécessite de réfléchir à une solution alternative. On est en présence de déchets, locaux, sur le

périmètre du territoire du SITOM, des déchets essentiellement haut-savoyards. Si demain on n'a plus cet outil que fait-on de nos déchets ? D'un point de vue environnemental, se pose également la question du coût carbone. Il reste encore un gros travail de pédagogie à faire notamment concernant les incivilités en matière de tri. Il y a eu une vraie révolution culturelle qui s'est opérée et qui a mis beaucoup de temps à produire des effets, mais le travail est loin d'être terminé.

Madame REBET indique qu'il y a une vraie prise de conscience sur la réduction et la diminution des déchets pour la gestion des bio déchets ; le tri à la source des biodéchets est en train de se mettre en place. La réflexion est engagée aussi au niveau de la Région avec un accompagnement de la DREAL, et au niveau de tous les syndicats de traitement des ordures ménagères de la Haute-Savoie. La prise de conscience est générale, il faut une véritable politique de territoire avec un peu plus de communication sur ce qui est déjà fait. Trouver une solution alternative à la fermeture de l'incinérateur reste bien la priorité de tous.

Monsieur HOLZEM indique que l'on avance vers l'échéance de la DSP, en 2030. Il devient urgent de penser à demain, car les déchets augmentent. Comment va-t-on les gérer si la DSP prend fin ?

Madame REBET indique que l'exploitant SUEZ n'est évidemment pas exclu de la réflexion globale pour une solution alternative.

Monsieur DUBY indique que la prise de conscience est intéressante. Quelle solution alternative à l'incinérateur de Passy, il n'y a pas de réponse. Il convient de regarder ce qui se fait ailleurs comme à Briançon par exemple, ou dans d'autres grandes villes qui ont réduit leurs déchets, pour arriver à une gestion plus proche de ce que l'on doit faire pour le bien de l'humanité.

Monsieur le sous-préfet conclut en disant que gouverner c'est prévoir, prévoir c'est arbitrer et décider. Arbitrer ou décider c'est parfois renoncer. Et quand il s'agit de renoncer ce n'est pas simplement au niveau des décideurs. C'est aussi le consommateur ou le client final qui doit faire l'effort. Si l'on veut réussir cette transformation écologique chacun de nous doit dans son comportement individuel quotidien faire des efforts, c'est un travail de longue haleine.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Le Sous-Préfet remercie les participants et lève la séance à 12 H.

Le Sous-Préfet,



Rémy DARROUX